ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Vincent DAYRAS
Tél : 04 89 65 49 69
Mél : rh-inclusive@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 20 Octobre 2026

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des centres d'information et d'orientation

Objet : affectation des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation sur poste adapté de courte durée (PACD) et de longue durée (PALD) pour l'année scolaire 2027-2028 (entrée et maintien).

Références :
- Articles R911-19 à R911-30 du Code de l'éducation ;
- Circulaire n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

La présente note a pour objet de préciser la procédure d'entrée et de maintien sur poste adapté ainsi que les modalités d'affectation et le calendrier des opérations pour l'année 2027-2028.

L'affectation sur poste adapté a pour but de maintenir en activité les personnels qui rencontrent des difficultés de santé et s'inscrit dans une démarche progressive de retour à l'emploi.

Elle permet d'apporter une aide aux agents concernés afin qu'ils recouvrent la capacité d'assurer la plénitude des fonctions liées à leur statut ou préparent une reconversion professionnelle.

La période d'affectation est limitée et déterminée en fonction de l'état de santé de l'agent et de son projet professionnel.

Il peut s'agir soit d'une affectation de courte durée (une année renouvelable deux fois), soit de longue durée (quatre ans éventuellement renouvelable).

Avant d'envisager une entrée dans le dispositif, le candidat à un poste adapté, élabore un projet professionnel en lien avec les services académiques (direction des ressources humaines, assistants de service social, corps d'inspection, service de médecine de prévention).

Le lieu d'exercice professionnel correspondant à l'affectation sur poste adapté sera choisi en fonction de l'état de santé de la personne et de son projet professionnel.

Tout au long de la période d'affectation sur poste adapté, un accompagnement est prévu et assuré par les assistants sociaux des personnels et les acteurs de la direction des ressources humaines.

L'agent qui bénéficie d'un poste adapté est en position d'activité et rémunéré à temps complet. Il reste placé sous l'autorité administrative de la rectrice mais sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de l'établissement d'accueil.

L'entrée dans le dispositif entraîne la perte du poste occupé précédemment à titre définitif ainsi que des indemnités afférentes à la fonction.

1. Constitution du dossier de candidature

L'intégralité du dossier doit être transmis au plus tard le 11/01/2027.

Chaque candidat **adresse par courriel** au correspondant handicap académique (rh-inclusive@ac-clermont.fr), sous couvert du supérieur hiérarchique :

- **Une lettre explicitant la demande** ;
- Un dossier à compléter (téléchargeable sur SELIA).

Chaque candidat **envoie par courrier**, un certificat médical, explicitant sa situation, sous pli cacheté à l'attention du service de médecine de prévention (Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand - 3 avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1), pour identifier sa demande.

2. Instruction des dossiers

Tous les candidats à un poste adapté seront reçus par un assistant social des personnels.

Les candidats ayant un projet de reconversion professionnelle seront reçus par la conseillère mobilité carrière.

L'avis médical sera recueilli par l'administration sur chaque candidature.

Les candidatures seront ensuite examinées par les services académiques, dans le cadre d'une commission pluridisciplinaire, sous la responsabilité de la Secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines.

Une réponse sera adressée à chaque candidat au plus tard au mois de Mai 2027, par courriel.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre responsabilité.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,
Directrice des Ressources Humaines,

Peggy VOISSE